



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 13  
Date de la convocation : 16/12/2021  
Date d'affichage : 11/01/2022

## DELIBERATION n°2021-86

### SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY.

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Dominique BARIS  
Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE  
Monique CHAUSSERIE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## CREATION D'UN PARC

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un parc à proximité du centre bourg. Il présente deux parcelles appartenant à M. Fernand Castets, cadastrées C 230 et E 477 qui pourraient convenir.

Il propose aux conseillers municipaux de retenir ces terrains en cas de vente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix et 1 abstention, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré le 20 décembre 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 13  
Date de la convocation : 16/12/2021  
Date d'affichage : 11/01/2022

## DELIBERATION n°2021-87

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY.

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Dominique BARIS  
Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE  
Monique CHAUSERIE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### PROJET DE RESIDENCE SENIORS

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet de résidence seniors, portée par la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros, sur la parcelle B110 (terrain situé le long de la D817, en face du garage Renault).

Monsieur le Président de la Communauté de Communes sollicite l'avis du conseil municipal sur ce projet.

Monsieur le Maire propose de ne pas s'opposer à ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré le 20 décembre 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 13  
Date de la convocation : 16/12/2021  
Date d'affichage : 11/01/2022

## DELIBERATION n°2021-88

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY.

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Dominique BARIS  
Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE  
Monique CHAUSERIE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

Monsieur le Maire rappelle que le bail en vigueur entre la Gendarmerie et la commune pour la location de la caserne de Tournay arrive à échéance le 31 mars 2022.

Monsieur le Maire propose de reconduire le bail au loyer annuel de 70 464 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. De reconduire le bail avec la Gendarmerie
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents

Fait et délibéré le 20 décembre 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 13  
Date de la convocation : 16/12/2021  
Date d'affichage : 11/01/2022

## DELIBERATION n°2021-89

### SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY.

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Dominique BARIS  
Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE  
Monique CHAUSSERIE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## SIGNATURE DU CONTRAT DE SECURITE INTEGREE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », un volet sécuritaire est développé. La commune a été retenue dans l'expérimentation des contrats de sécurité intégrée qui visent à renforcer les liens entre la commune et la Gendarmerie.

Ce contrat est un partenariat entre la collectivité et les forces de Gendarmerie qui s'articule autour de la sécurité dans les différents projets municipaux, dans les gestions de crise mais aussi dans les commerces.

Il est conclu pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 15 décembre 2024 et peut être reconduit tacitement. Chaque année, un bilan de la mise en œuvre sera dressé afin d'adapter les actions.

Sur la proposition du Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la signature du contrat de sécurité intégrée
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents

Fait et délibéré le 20 décembre 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20211220-2021-89-DE  
Date de télétransmission : 19/01/2022  
Date de réception préfecture : 19/01/2022



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 13  
Date de la convocation : 16/12/2021  
Date d'affichage : 11/01/2022

## DELIBERATION n°2021-90

### SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY.

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Dominique BARIS  
Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE  
Monique CHAUSSERIE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## MODIFICATION DU REPRESENTANT AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DES HAUTES-PYRENEES

Par la délibération 2020-22 du 29 juin 2020, Messieurs Francis ARTIGUE et Patrick BRU ont été désignés réciproquement comme membre titulaire et suppléant de la commune, au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE 65).

Monsieur le Maire propose une modification des représentants au SDE 65, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne
  - Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE comme titulaire
  - Monsieur Francis ARTIGUE comme suppléant

Fait et délibéré le 20 décembre 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20211220-2021-90-DE  
Date de télétransmission : 19/01/2022  
Date de réception préfecture : 19/01/2022



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ mairie@ville-tournay.fr  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 13  
Date de la convocation : 16/12/2021  
Date d'affichage : 11/01/2022

## DELIBERATION n°2021-91

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY.

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Dominique BARIS  
Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE  
Monique CHAUSSERIE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE A TOURNAY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre avec Madame VATONNE, inspectrice académique a été organisée, à sa demande, le 14 décembre 2021.

Lors de ce rendez-vous, Madame VATONNE a évoqué la création d'un groupe scolaire à Tournay. Cette proposition découle de la baisse des effectifs à l'école maternelle et permettrait une mutualisation de la direction des 2 écoles.

Monsieur le Maire indique que la diminution du nombre d'enfants à l'école maternelle n'est que provisoire, et que ce groupe scolaire n'amène aucune plus-value à l'offre scolaire. Par conséquent, il propose de s'opposer à cette création.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- S'oppose à la création d'un groupe scolaire à Tournay

Fait et délibéré le 20 décembre 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20211220-2021-91-DE  
Date de télétransmission : 19/01/2022  
Date de réception préfecture : 19/01/2022



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ mairie@ville-tournay.fr  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 13  
Date de la convocation : 16/12/2021  
Date d'affichage : 11/01/2022

## DELIBERATION n°2021-92

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY.

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Dominique BARIS  
Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE  
Monique CHAUSSERIE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Création et suppression d'un emploi suite à mutation

Monsieur le Maire explique que suite à la mutation d'un agent rédacteur principal, son remplacement est effectué par un adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe et qu'il convient donc de modifier les effectifs en conséquence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de supprimer le poste de rédacteur principal
- de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de première classe.
- de fixer la rémunération et la situation administrative de cet agent conformément à la réglementation en vigueur pour ce cadre d'emploi
  - d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant au budget, chapitre et articles prévus à cet effet,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le 20 décembre 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 16/12/2021

Date d'affichage : 11/01/2022

## DELIBERATION n°2021-93

### SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY.

#### Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Dominique BARIS

Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE

Monique CHAUSSERIE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Programme façade : Attribution de subvention

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021-41 en date du 21 juin 2021 portant adoption du règlement administratif, technique et financier pour le suivi du programme et l'attribution des aides « Programme Façades ». Il rappelle également l'enveloppe financière de 50.000 € inscrite au budget 2021 et le principe de co-financement de la Région, à savoir 1€ engagé par la commune, 1€ engagé par la Région.

Plusieurs demandes de subventions ont été adressées en mairie. Les constructions concernées sont situées au sein du secteur éligible à l'attribution de l'aide financière. Les dossiers ont été étudiés conjointement avec la Région Occitanie et le CAUE.

Les dossiers retenus sont :

<b>Jackie CHIRON</b>	Rue Emile Gabarrot	1 344.20 €
<b>Elise DARRE</b>	1 rue Lordat	3 470.50 €
<b>Cédric CABARROU</b>	23 place d'Astarac	1 540.00 €
<b>Olivier DENAGISCARDE</b>	11 rue A. Pédebidou	14 960.00 €
<b>Françoise DUBARRY</b>	10 rue Général Dupouey	1 347.50 €
<b>Georges BORRUT</b>	6 place d'Astarac	5 244.25 €
<b>Dominique ARNE - LE VAN LOI</b>	15 rue Emile Gabarrot	4 097.50 €
<b>Janine ARTIGUE</b>	22 place d'Astarac	2 420.00 €
<b>Gilles MAUBUSSIN</b>	4 rue A. Pédebidou	5 040.00 €

Le versement de ces subventions interviendra après réception de la facture acquittée.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De retenir les dossiers présentés
- De réserver l'enveloppe financière correspondante
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents

Fait et délibéré le 20 décembre 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 16/12/2021

Date d'affichage : 11/01/2022

## DELIBERATION n°2021-94

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY.

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Dominique BARIS

Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE

Monique CHAUSSERIE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Plan de financement et demandes de subventions – Aménagement Maison Lacoste

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la Maison Lacoste sise rue Gerde d'un coût de 540.100 €. Il présente le plan de financement ci-dessous :

Financeurs	Montant (HT)	Pourcentage
<b>Région</b>	<b>61 000,00 €</b>	<b>11,29%</b>
Habitat/Logement	25 000,00 €	4,63%
Espaces Publics	36 000,00 €	6,67%
<b>Etat</b>	<b>145 700,00 €</b>	<b>26,98%</b>
DSIL	141 200,00 €	26,14%
ARCD	4 500,00 €	0,83%
<b>Département</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>3,70%</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>313 400,00 €</b>	<b>58,03%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>540 100,00 €</b>	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet tel qu'il a été présenté à hauteur de 540.100 € et le plan de financement proposé.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des demandes de subventions et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le 20 décembre 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20211220-2021-94-DE  
Date de télétransmission : 19/01/2022  
Date de réception préfecture : 19/01/2022



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 16/12/2021

Date d'affichage : 11/01/2022

## DELIBERATION n°2021-95

### SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY.

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Dominique BARIS  
Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE  
Monique CHAUSSERIE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Demande de subvention à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre – Monument aux morts

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée auprès de 3 entreprises, pour la rénovation des peintures des noms inscrits sur le monument aux morts ainsi que l'ajout de 5 nouveaux noms.

L'entreprise Faulong a présenté l'offre la mieux-disante.

Monsieur le maire propose de retenir l'offre de l'entreprise Faulong pour un montant de 1.175 € HT et sollicite une subvention auprès de l'ONACVG 65.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition de l'entreprise Faulong pour un montant de 1.175 € HT
- de solliciter auprès de l'ONACGV 65 une subvention la plus élevée possible
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le 20 décembre 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20211220-2021-95-DE  
Date de télétransmission : 19/01/2022  
Date de réception préfecture : 19/01/2022



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 16/12/2021

Date d'affichage : 11/01/2022

## DELIBERATION n°2021-96

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY.

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Dominique BARIS

Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE

Monique CHAUSERIE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Subvention école maternelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention, présentée par le directeur de l'école maternelle de Tournay, M. Jean-François MAURY, concernant un moment d'échange autour de Noël.

Pour l'aider à financer ce projet, il sollicite une subvention exceptionnelle de 350 € auprès de la municipalité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ☐ de verser une subvention exceptionnelle de 350 € à l'école maternelle.

Fait et délibéré le 20 décembre 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 13  
Date de la convocation : 16/12/2021  
Date d'affichage : 11/01/2022

## DELIBERATION n°2021-97

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY.

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Dominique BARIS  
Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE  
Monique CHAUSSERIE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Subvention école élémentaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention, présentée par la directrice de l'école élémentaire de Tournay, Mme Christelle FOURCADE, pour l'acquisition de livres pour le Noël de l'école élémentaire.

Pour l'aider à financer cet achat, elle sollicite une subvention exceptionnelle de 250 € auprès de la municipalité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de verser une subvention exceptionnelle de 250 € à l'école élémentaire.

Fait et délibéré le 20 décembre 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 13  
Date de la convocation : 16/12/2021  
Date d'affichage : 11/01/2022

## DELIBERATION n°2021-98

### SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY.

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Dominique BARIS  
Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE  
Monique CHAUSSERIE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Subvention association sportive Collège du Val d'Arros

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention, présentée par le Principal, Président de l'association sportive du Collège du Val d'Arros, M. Cédric CARASCO, pour le bon fonctionnement de l'association.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de verser une aide exceptionnelle de 300 € à l'association sportive du Collège du Val d'Arros.

Fait et délibéré le 20 décembre 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 13  
Date de la convocation : 16/12/2021  
Date d'affichage : 11/01/2022

## DELIBERATION n°2021-99

### SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY.

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Dominique BARIS  
Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE  
Monique CHAUSERIE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Subvention association AFM TELETHON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention, présentée par la Délégation Départementale des Hautes-Pyrénées de l'association AFM Téléthon.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité apporte, chaque année, une aide logistique à l'antenne locale, lors du week-end du Téléthon, et propose de ne pas donner suite à cette demande.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la proposition de Monsieur le Maire

Fait et délibéré le 20 décembre 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 16/12/2021

Date d'affichage : 11/01/2022

## DELIBERATION n°2021-100

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY.

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Dominique BARIS

Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE

Monique CHAUSSERIE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Remboursement frais de déplacement Salon des Maires 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des frais de déplacement engendrés par sa participation au Salon des Maires 2021 à Paris, du 16 au 18 novembre.

Il laisse la présidence à M. Francis ARTIGUE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (M. Nicolas DATAS-TAPIE ne participe pas au vote) décide :

- De prendre en charge la totalité des frais de transport pour 466.62€ ainsi qu'une nuit d'hôtel pour 184.88€ soit un total de 651.50€.

Fait et délibéré le 20 décembre 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 13  
Date de la convocation : 16/12/2021  
Date d'affichage : 11/01/2022

## DELIBERATION n°2021-101

### SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY.

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Dominique BARIS  
Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE  
Monique CHAUSSERIE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Tarifs ALSH

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2021-83 fixant les tarifs de la sortie au festival Ecran Jeunesse à Bagnères de Bigorre. Suite à une modification des tarifs, il est nécessaire de reprendre une délibération.

Il informe également les membres du conseil municipal d'une intervention de l'association « Coucou Nature » fixée au 12 janvier 2021 pour laquelle il convient de fixer les tarifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :
  - **Festival Ecran Jeunesse** : Quotient 1 : 9€, Quotient 2 : 10 €, Quotient 3 : 11€, Quotient 4 : 12€, Quotient 5 : 13€, Quotient 6 : 14€
  - **Coucou Nature du 12 janvier 2022** : Quotient 1 : 9€, Quotient 2 : 10 €, Quotient 3 : 11€, Quotient 4 : 12€, Quotient 5 : 13€, Quotient 6 : 14€

Fait et délibéré le 20 décembre 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20211220-2021-101-DE  
Date de télétransmission : 19/01/2022  
Date de réception préfecture : 19/01/2022



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 16/12/2021

Date d'affichage : 11/01/2022

## DELIBERATION n°2021-102

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY.

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Dominique BARIS  
Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE  
Monique CHAUSSERIE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement de l'exercice 2022 avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le budget primitif 2021 adopté par délibération n°2021-35 le 19 avril 2021 avait ouvert les crédits suivants :

- **Chapitre 21 : 889.000 €**
- **Chapitre 23 : 1.930.000 €**

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses ci-dessus ; selon le détail ci-dessous :

IMPUTATION COMPTABLE	MONTANT BP 2021	AFFECTATION
2117	95.000 €	23.750 €
2151	100.000 €	25.000 €
2138	570.000 €	142.500 €
21568	20.000 €	5.000 €
21571	30.000 €	7.500 €
2158	38.000 €	9.500 €
2183	16.000 €	4.000 €
2184	20.000 €	5.000 €
2313	1.930.000 €	482.500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de : chapitre 21 : 222.250 € et chapitre 23 : 482.500 € selon le détail ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents

Fait et délibéré le 20 décembre 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26  
☎ 05 62 35 78 64  
✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 13  
Date de la convocation : 16/12/2021  
Date d'affichage : 11/01/2022

## DELIBERATION n°2021-103

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY.

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Dominique BARIS  
Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE  
Monique CHAUSERIE  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Aide exceptionnelle au Secours Populaire

Monsieur le Maire expose que plusieurs personnes, recensées par le Secours Populaire, sont en situation de précarité. La Commission sociale s'est réunie et propose qu'un cadeau de fin d'année, une boîte de chocolat accompagnée d'un dessin des élèves de la maternelle, puisse leur être offert. Le budget alloué à cette opération serait de 137€.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la commission sociale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De retenir la proposition de la commission sociale pour un budget de 137 €.

Fait et délibéré le 20 décembre 2021,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 16/12/2021

Date d'affichage : 11/01/2022

## DELIBERATION n°2021-104

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY.

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Dominique BARIS

Florian PARENT donne procuration à Francis ARTIGUE

Monique CHAUSSERIE

Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Participation au Fonds de Solidarité Logement 2021

Monsieur le Maire présente le Fonds de Solidarité Logement porté par le Département. Ce fonds permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement décent et indépendant sur l'ensemble du Département.

Le Département propose une répartition des communes en fonction du nombre d'habitants.

Pour 2021, la participation de la commune se monte à 463.71€. Monsieur le Maire propose de contribuer à ce fonds.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De retenir la proposition de Monsieur le Maire
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents

Fait et délibéré le 20 décembre 2021,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE